



Dettes forcloses et dossier de surendettement

Par **beda46**, le **01/06/2016** à **14:31**

Suite à des problèmes familiaux nous avons arrêté de payer 5 créanciers en août 2010. Nous avons déposé un dossier de surendettement en février 2011 recevable en mai 2011. Les mesures recommandées nous sont parvenues en novembre 2012 auxquelles nous avons fait opposition car la bdf nous obligeait à vendre notre bien. Depuis plus rien et aucune réclamation d'aucun créancier. Nous venons de recevoir convocation par le juge pour le mois de juillet. Notre avocat nous informe que nos dettes sont forcloses puisqu'aucune action en justice n'a été faite dans le délai de 2 ans soit d'août 2010 à novembre 2012.

Nous aimerions avoir votre avis.

Merci